

Liste des tarifs 2023

Contrôle principal et certification bio (incl. PER, SST, SRPA, transformation à la ferme & vente directe <15'000 CHF chiffre d'affaires)		en CHF TVA exclu
Zone de plaine	Forfait par exploitation	430.-
	Par hectare SAU	19.-
Zone de montagne	Forfait par exploitation	430.-
	Par UGB	8.-
Grandes cultures ¹	Par ha (< 10 ha)	5.-
	Forfait par exploitation (> 10 ha)	50.-
Légumes, baies, cultures sous abri	Par are (max. 100 are)	5.-
Baies, vignes, vergers (> 1 ha)	Forfait par exploitation	50.-
Contrôle de cave	Forfait par exploitation	100.-
Champignons, poissons, insectes, abeilles (avec commercialisation de miel bio)	Forfait par exploitation & genre	50.-
Genre supplémentaire : porcs (> 5 UGB), volaille (> 1 UGB), petits ruminants (> 5 UGB)	Forfait par exploitation & genre	50.-
Communautés d'exploitation	Forfait par exploitation participante	50.-

¹terres ouvertes, incl. légumes de garde et de conserve, plantes médicinales et épices, chanvre, tabac etc.

Programmes supplémentaires		en CHF TVA exclu
CQP, mise en réseau, contrôle d'utilisation, SwissGAP, Suisse Garantie	Tarif de base par contrôle	45.-
	Par heure de travail	100.-
SPB QII	Tarif de base par contrôle	90.-
	Par heure de travail	100.-
Protection des animaux et des eaux		gratuit
Hauts-Tiges Suisse		
CH-USA Arrangement d'équivalence (NOP)	Forfait par exploitation	40.-
Retour aux Sources	Tarif de base par contrôle	95.-
Non-recours aux produits phytosanitaires, Fertilité du sol, Mesures en faveur du climat, SRPA mise au pâturage, CER	Tarif de base par contrôle	20.-
PurEpeautre	Forfait par exploitation	15.-
Bœuf de pâturage Bio (BWB), Silvestri Bœuf de pâturage Bio (SBWR)	Encaissement pour marque	30.-
	Encaissement pour certification	30.-
	Encaissement contribution BWB	2.-/animal
	Encaissement contribution SBWR	4.-/animal
	Contrôle	40.-
Contrôle d'entrée des volailles	Tarif de base par contrôle	250.-
	Par heure de travail	100.-
Contrôle d'estivage Bio	Tarif de base par contrôle	150.-
	Trajet selon les dépenses	1.-/km & 100.-/h
Contrôles des contributions d'estivage	Tarif de base par contrôle	150.-
	Trajet selon les dépenses	1.-/km & 100.-/h
Base de données avicole (G2)	Recouvrement par UGB	7.30
Analyses de laboratoire en cas de résidus détectés	Selon les frais	Facturation effective
Transformation en sous-traitance auprès d'un transformateur non certifié	Par contrôle sous-traitance	50.-



Vente directe & transformation à la ferme chiffre d'affaires >15'000 CHF	Par exploitation	100.-
Co-auditeur Transformation	Par heure de travail	150.-
Contrôle combiné agriculture + transformation et commerce (T&C)	Forfait par exploitation	50.-
	Contrôle et certification T&C par heure de travail	150.-
Rabais pour les contrôles sans programme cantonale supplémentaire ²		15 %

² Le rabais est accordé si aucun contrôle des programmes des paiements directs et/ou de la protection des animaux, de la protection des eaux n'est effectué par Bio Test Agro AG dans le canton correspondant.

Contrôles supplémentaires pour tous les programmes		en CHF TVA exclu
Contrôle supplémentaire		
OBio, protection des animaux, protection des eaux en cas de manquement	Forfait par exploitation	250.-

Maraîchers, exploitation bio sectorielles selon l'OBio et apiculteurs sans terres		en CHF TVA exclu
Maraîchers, exploitation bio sectorielles selon l'OBio et apiculteurs sans terres	Forfait par contrôle	180.-
	Par heure de travail	100.-
	Contribution à l'analyse des résidus	55.-

Suisse-Bilan, bilan PLVH et bilan prévisionnels		en CHF TVA exclu
Calcul du Suisse-Bilan et PLVH	Forfait par exploitation	50.-
Contrôle du Suisse-Bilan et PLVH	Forfait par exploitation	25.-
Calcul du Suisse-Bilan et PLVH pour les communautés PER	Tarif de base par exploitation	50.-
	Par heure de travail	100.-
Bilan prévisionnel	Par heure de travail	100.-

Exigences, recours et révocation de la reconnaissance		en CHF TVA exclu
Charge de travail supplémentaire au-delà d'une heure de certification et demande de documents manquants	Par heure de travail	100.-
Autorisation exceptionnelle	Par dossier	90.-
Frais de dossier pour exigences (11 à 25 points)	Par lettre	70.-
Frais de dossier pour réprimande (26 à 109 points)	Par lettre	150.-
Réévaluation de la décision de certification	Par heure de travail	100.-
Non-reconnaissance/révocation de la reconnaissance	Par exploitation	300.-
Recours partiellement rejetés	Par recours	200.-
Recours rejetés	Par recours	400.-
Résiliation hors-délai (après le 30 septembre)	Par dossier	200.-

Coûts selon les dépenses (p.ex contrôles supplémentaire)		en CHF TVA exclu
Charge de travail	Par heure de travail	100.-
Frais de déplacement voiture	Par km	1.-

Sous réserve de modifications.